



# le Fonds Houtman

RAPPORT ANNUEL 2019



## Table des matières

---

BREF RAPPEL : LES MISSIONS DU FONDS HOUTMAN .....	4
LE FONDS HOUTMAN EN 2019 : EN BREF.....	4
LA COMPOSITION DU FONDS HOUTMAN.....	5
LE FONCTIONNEMENT DU FONDS HOUTMAN .....	6
LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS INSCRITES AU BUDGET DU FONDS EN 2019 .....	6
POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMELIOREE (CAA) » .....	6
EXPLOITATION DE RESULTATS : COLLOQUE « ENFANCES ET CULTURES » DU 21 FEVRIER 2019 .....	9
EXPLOITATION DE RESULTATS : FIN DES PROJETS « REPENSER LES ESPACES DE RECREATION : VERS L'ORGANISATION D'ESPACES DE CITOYENNETE, D'EPANOUISSEMENT ET D'EMPATHIE », ET PREPARATION DU COLLOQUE DE FEVRIER 2020 .....	11
PREPARATION DU PRIX HERMAN HOUTMAN 2020 : LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « ET SI ON ECOUTAIT LES ENFANTS ? » OU LE DROIT A LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES.....	17
REFONTE DU SITE WEB DU FONDS ET PAGE FACEBOOK .....	18
LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS BUDGETEES AUPARAVANT QUI DEMARRENT, SE POURSUIVENT OU SE CLOTURENT EN 2019 .....	19
« VIVRE ENFANT DANS LA MIGRATION » .....	19
FIN DE VIE, DEBUT DE VIE ET GRANDE PREMATURETE : ENJEUX ETHIQUES DANS LES SERVICES DE SOINS NEONATALS INTENSIFS .....	20
PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT : POURQUOI J'AI FAIM ?.....	21
EXPLOITATION DE RESULTATS : DIFFUSION DU REFERENTIEL « VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE – LES ENFANTS EN SOUFFRANCE » .....	21
EXPLOITATION DE RESULTATS : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE SEXUELLE : SITE INTERNET WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE .....	22
SOUTIEN A LA PARENTALITE : COLLABORATION AVEC L'ONE POUR L'ELABORATION ET LA DIFFUSION D'UN REFERENTIEL + SUITES.....	23
LES AIDES PONCTUELLES ACCORDEES EN 2019 .....	24
LES CAHIERS DU FONDS HOUTMAN EN 2019 .....	25
CONTACTS.....	26

# BREF RAPPEL : LES MISSIONS DU FONDS HOUTMAN

---

Né en 1989 à la suite du legs de feu Herman Houtman, le Fonds Houtman a pour vocation première de soutenir et d'accompagner **des actions et des recherches-actions** dans le champ de **l'enfance en difficulté** en **Fédération Wallonie-Bruxelles**. Il est administré au sein de l'ONE par un **Comité de Gestion** composé de : trois représentants du Conseil d'Administration de l'ONE, un représentant de chacune des deux branches de la famille du légataire,

trois experts des questions de l'enfance désignés par les universités complètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCLouvain, ULB et ULiège), un représentant du Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), un représentant du Conseil Scientifique de l'ONE, un représentant de la Direction Recherche et Développement de l'ONE, un Conseiller médical et un Administrateur Général – qui est, depuis janvier 2018, une Administratrice.

## LE FONDS HOUTMAN EN 2019 : EN BREF

---

En **2019**, pas de nouveau thème mais une année dédiée à exploiter les projets en cours ou ceux qui se clôturent. C'est aussi l'année du **30<sup>e</sup> anniversaire du Fonds** et, à cette occasion, l'appel à candidatures pour le **Prix 2020** est lancé (en novembre 2019), sur la thématique « **Et si on écoutait les enfants ?** » (droit à la participation des enfants et des jeunes).

C'est l'année des **100 ans de l'ONE** également, et le Fonds est présent le 13 septembre 2019 lors des célébrations qui se tiennent à Brussels Expo.

Le colloque « **Enfances et cultures – Se mobiliser avec l'école et les parents** » est organisé le 21 février 2019 afin de diffuser les résultats des travaux soutenus entre 2016 et 2018.

Un seul numéro des **Cahiers du Fonds Houtman** paraît en 2019 : le 26, consacré à la thématique « **100 ans de l'ONE – 30 ans du Fonds** ». Exceptionnellement, ce numéro connaît aussi une **édition néerlandophone**. Voir aussi : <http://fondshoutman.be/cahiers/>.

Les thèmes qui se poursuivent en 2019 :

- « **Repenser les espaces de récréation : vers l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie** » : le 9<sup>e</sup> et dernier projet se clôture, la préparation du colloque « Les espaces récré sont repensés ! » démarre.
- « **Les enjeux éthiques dans les services de soins néonataux intensifs** » : une recherche en cours.
- **La prévention précoce de l'obésité chez l'enfant** : un projet en cours.
- **La communication alternative et améliorée** : 2 projets en cours.
- « **Vivre enfant dans la migration** » : 7 projets.

- **Violences au sein du couple – Les enfants en souffrance** : poursuite de la diffusion du référentiel, notamment par l'organisation de modules de sensibilisation au sein des maternités et services de pédiatrie belges francophones.
- **La prise en charge globale et coordonnée de la maltraitance sexuelle infantile** : poursuite de la diffusion du site [www.maltraitancesexuelleinfantile.be](http://www.maltraitancesexuelleinfantile.be).
- **Le soutien à la parentalité** : poursuite du soutien à la diffusion et à l'implémentation du référentiel ONE, et à la

réalisation des documents « satellites ». Une recherche dédiée aux (futurs) pères est envisagée également.

Enfin, l'opération « **Cadeaux de fin d'année** » pour les enfants et familles en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles est réitérée en 2019. Un peu plus de **1.000 enfants** en bénéficient.

Le détail de ces projets est exposé dans les pages qui suivent.

## LA COMPOSITION DU FONDS HOUTMAN

Le Comité de Gestion se compose au 31 décembre 2019 des membres suivants :

### Jean-Pierre Marique

Président du Comité de Gestion, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'ONE

### Marie-Christine Mauroy

Administratrice Générale du Fonds Houtman

### Claudia Camut

Présidente du Conseil d'Administration de l'ONE

### Elisabeth Degryse

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'ONE

### Benoît Van der Meerschen

Vice-Président du Fonds, représentant de la famille de Herman Houtman

### Françoise Smets

Pédiatre, Doyenne de la Faculté de Médecine, Professeure Clinique représentant l'UCLouvain

### Assaad Elia Azzi

Psychologue, Professeur Ordinaire représentant l'ULB

### Christelle Maillart

Logopède, Professeure Ordinaire représentant l'ULiège

### Martine Dumont-Dagonnier

Chargée de Cours à l'UMons, représentant le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS)

### Tessa Goetghebuer

Expert ONE, Conseillère Pédiatre

### Myriam Sommer

Expert ONE, Sociologue représentant le Conseil scientifique de l'ONE

### Geneviève Bazier

Expert ONE, Psychologue représentant la Direction Recherche et Développement de l'ONE

Un renouvellement partiel aura lieu en 2020.

# LE FONCTIONNEMENT DU FONDS HOUTMAN

---

Le Fonds Houtman travaille sur base d'appels à projets sur des thèmes spécifiques proposés, discutés et sélectionnés annuellement par son Comité de Gestion. Ces thèmes sont préalablement soumis à l'aval du Conseil d'Administration de l'ONE.

Un Comité d'Accompagnement est mis en place pour chaque thème. Son rôle principal est le contrôle global de la démarche, du respect du cahier des charges et de la bonne utilisation des fonds, mais le Comité d'Accompagnement est aussi un lieu de ressources et un lieu de rencontre et d'échange pour les acteurs. Enfin, à l'issue des travaux, il peut aussi orienter et participer à l'exploitation des résultats.

Les actions et recherches-actions promues sont subsidiées pour une durée maximale de deux ans. Un prolongement et/ou un soutien complémentaire peuvent être obtenus à titre exceptionnel si les résultats le justifient et sont porteurs. Le budget global consacré annuellement au soutien d'actions et de recherches-actions résulte de la bonne gestion du patrimoine du Fonds.

**En 2019, environ 25 actions et recherches-actions sont soutenues par le Fonds Houtman.**

**Le budget 2019 des actions et recherches-actions s'élève à 185.000 €.**

D'autres actions, hors appels à projets et thèmes sélectionnés par le Fonds, peuvent bénéficier d'un soutien pour autant que la couverture budgétaire soit modeste et qu'il s'agisse de demandes ponctuelles. C'est sur le budget des aides ponctuelles par exemple que sont octroyés, chaque année depuis 2006, des « cadeaux de fin d'année » aux enfants en difficulté. Ces cadeaux s'adressent en priorité aux institutions œuvrant en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont les besoins sont les plus urgents.

**En 2019, 16 institutions ont été soutenues dans le cadre de l'action « Cadeaux de fin d'année », ce qui représentait environ 1.045 enfants et un budget de 9.170 €.**

## LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS INSCRITES AU BUDGET DU FONDS EN 2019

---

### **POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « COMMUNICATION ALTERNATIVE ET AMELIOREE (CAA) »**

---

Le Fonds Houtman budgète ce thème une première fois en 2018, à hauteur de 40.000 €. Un second montant de 30.000 € est venu s'ajouter en 2019. Ce thème est donc budgété au total à hauteur de 70.000 €.

Des droits aussi fondamentaux que de pouvoir faire des demandes, exprimer des préférences et des sentiments, faire des choix, refuser quelque chose ou solliciter de

l'information sont des droits difficiles à exercer en cas de trouble de la communication. Les troubles de la communication concernent les déficits relevant de l'habileté à recevoir, envoyer, traiter et comprendre des concepts ou des systèmes symboliques verbaux, non-verbaux ou graphiques. Ces troubles peuvent être légers ou sévères. Ils peuvent être développementaux ou acquis. Ils sont souvent très invalidants, ce qui a conduit au développement de systèmes de communication améliorée (pour soutenir) et/ou alternative (pour remplacer).

Ces systèmes de CAA ont pour objectif de compenser et faciliter, de façon temporaire ou permanente, les difficultés des personnes présentant des besoins complexes en termes de communication. On différencie les systèmes sans aide technique (recours à des gestes, expressions faciales, au langage corporel ou à la langue des signes) et les systèmes techniquement assistés qui utilisent un dispositif pour transmettre ou recevoir des messages, que ce dispositif soit basé sur la technologie (ex. synthèse vocale, tablette, etc.) ou non (cartes de communication, pictogrammes, etc.).

Peu d'études se sont intéressées à la prévalence des troubles de la communication chez les enfants. Il est donc difficile d'avoir une estimation claire du nombre d'enfants qui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont concernés par cette problématique. Certains groupes d'enfants sont considérés comme vulnérables. Parmi les enfants présentant une paralysie cérébrale (IMC – infirmité motrice cérébrale), on estime que 30 % sont touchés par une déficience auditive et des troubles de la parole et du langage. Et parmi les enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme, 40 % ne développeraient pas de langage. Les enfants présentant une surdicécité (double déficience sensorielle) nécessitent une alternative efficace à la parole, sans laquelle ils restent à un stade pré-linguistique en ce qui concerne le développement de la communication. Les enfants présentant une dyspraxie verbale, dont la prévalence est estimée à 1 à 2 enfants pour 1.000, souffrent d'une atteinte verbale dans laquelle la précision et la cohérence des mouvements nécessaires à la parole sont problématiques...

Le recours à des systèmes de suppléance à la parole est un enjeu important pour ces enfants qui, grâce à ces aides, peuvent avoir accès au langage, à la culture, à la socialisation et aux apprentissages. Il s'agit ainsi de permettre la participation des enfants présentant des besoins complexes de communication aux mêmes activités que les enfants de leur âge.

Malheureusement, de nombreuses barrières à la participation de ces enfants ont été identifiées.

C'est pour permettre à chaque enfant de pouvoir exercer ses droits à la communication malgré son handicap que le Fonds a lancé cet appel à projets, en juin 2018. Il souhaitait soutenir plusieurs projets qui se focalisent sur la communication alternative et améliorée chez les enfants présentant des besoins complexes en termes de communication.

Au 15 octobre 2018, 12 dossiers étaient parvenus au Fonds. Au terme de la sélection, 2 équipes ont été retenues et les projets ont démarré début 2019.

Le projet de l'équipe de **l'ASBL Alternative 21** est intitulé **« Elaboration d'un programme de lecture partagée enrichie, soutenu par la CAA, en vue d'améliorer l'apprentissage et l'utilisation du vocabulaire de base et l'accès à la littératie émergente »**.

Il s'agit d'un projet de lecture partagée soutenue par différentes techniques de CAA (gestes, pictogrammes et tablette avec synthèse vocale). Ce programme est destiné à améliorer l'utilisation du vocabulaire de base et l'accès à la littératie émergente chez des enfants à Besoin Complexe de Communication (BCC). En effet, d'une part, l'accès au vocabulaire de base est un outil puissant pour que les utilisateurs de CAA atteignent une communication fonctionnelle, notamment dans l'environnement scolaire. D'autre part, il a été démontré que les activités de lecture partagée enrichie sont susceptibles d'aider les enfants à accéder à la littératie.

Des outils de CAA sont mis à disposition des enfants pendant la lecture d'histoires, afin d'augmenter les interactions autour du livre et de donner accès aux enfants concernés à un apprentissage des compétences de base en littératie.

Le projet concerne principalement des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme, des enfants dysphasiques (TDL) et atteints de syndromes génétiques (trisomie 21).

Les écoles partenaires sont les suivantes :

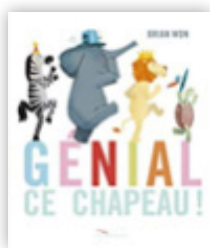
- L'école « Les Cerisiers » à Marcinelle. Il s'agit d'une classe de langage, comprenant une quinzaine d'enfants dysphasiques. Cela fera l'objet d'un groupe, avec une intervention conjointe des logopèdes.
- L'école Saint-Paul à Mont-sur-Marchienne. C'est une classe inclusive avec une dizaine d'enfants de type 2. Il y aura 2 groupes de 5 enfants.
- L'école le Grand Tour à Ottignies. C'est une classe inclusive avec une dizaine d'enfants de type 2 (modéré à sévère) présentant des syndromes génétiques (trisomie), des troubles de la communication et du langage importants, une déficience intellectuelle. Deux groupes également.
- L'école La Marelle à Amay. Il s'agit d'une classe Teacch (Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children). La philosophie de cette classe est de favoriser le travail en autonomie par une organisation de l'espace et de l'environnement pour les enfants autistes avec des indices visuels afin de pouvoir se repérer tout seul. Classe de maternelle avec 15 enfants.
- Il y a également 4 enfants scolarisés à domicile.

Ces ateliers se déroulent durant 5 semaines consécutives, à raison de 4 séances par semaine. Des logopèdes spécialisées proposent des ateliers de lecture partagée en petits groupes. Chaque atelier permet de stimuler tant le langage oral que la littératie. La multimodalité de la communication est privilégiée afin que chaque enfant puisse utiliser le code qui correspond à ses besoins et à ses capacités.

Afin que les interventions soient les mêmes, les intervenants ont reçu une formation et l'équipe a réalisé un manuel théorique et pratique qui permet aux intervenants de trouver rapidement les informations.

L'équipe a sélectionné 5 livres autour desquels sont travaillés à chaque fois :

- 4 mots de vocabulaire de base ;
- 4 mots de vocabulaire spécifique ;
- l'apprentissage d'un concept de littérature émergente ;
- une tâche de conscience phonologique (segmentation syllabique).



Il y a également un grand tableau de vocabulaire de base pour les 5 livres, avec une organisation pragmatique du tableau pour que l'enfant ait la possibilité de s'exprimer, selon les capacités de chacun. Des posters complètent l'ensemble, ils sont affichés en classe avec le vocabulaire de base, le vocabulaire spécifique et la littérature.

Ce projet implique l'entourage de l'enfant (parents, enseignant, logopède, éducateur) en visant, à l'échéance du projet, une utilisation autonome du programme.



Au terme du projet un manuel d'utilisation (méthodologie, supports créés, pistes d'exploitation) sera mis en ligne et une conférence et une formation seront organisées.

En raison de la situation sanitaire en 2020, le projet a dû évoluer vers un travail en télélogopédie.

Le second projet est un projet de l'**UCLouvain**, de l'équipe de l'**Institut de recherche en sciences psychologiques (IPSY)**, intitulé « **Création d'un dispositif d'information et de sensibilisation pour améliorer les opportunités de communication d'enfants (0-12 ans) qui utilisent des moyens de communication augmentative et alternative** ».

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Favoriser la participation des enfants à besoins spécifiques qui utilisent des moyens de CAA dans leurs milieux de vie ;
- Mieux outiller les parents et professionnels quant au choix de l'outil ;
- Faire un état des lieux des services en Belgique francophone.

L'équipe souhaite mieux outiller les parents et professionnels dans la facilitation de la communication et rendre le droit à la communication à chacun. A la fin du projet, deux outils seront créés : un vade-mecum et une cartographie, pour améliorer leur compréhension, leur connaissance et pour favoriser une communication horizontale.

La première étape de la recherche-action fut une phase exploratoire, qui a permis d'effectuer un état des lieux pour identifier les enfants qui peuvent bénéficier et/ou bénéficier des dispositifs de CAA, et les besoins précis de ces enfants. Pour ce faire, un questionnaire en ligne a été créé et diffusé auprès des ergothérapeutes, logopèdes, enseignants, parents, généralistes et neuropédiatres afin de suivre la trajectoire des familles d'enfants âgés de 0 à

12 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles utilisant des systèmes de CAA (avec ou sans assistance).

L'équipe a essayé de maximiser le taux de réponse des professionnels et des parents aux questionnaires, en le diffusant notamment auprès de nombreux réseaux.

Les répondants aux questionnaires sont 63 logopèdes, 21 enseignants, 6 ergothérapeutes, 4 médecins, 14 parents et 37 étudiants en logopédie de l'UCLouvain. Au total, 145 personnes ont donc participé en complétant l'un des 6 questionnaires (spécifiques à chaque catégorie de répondants) entre juillet et décembre 2019.

L'équipe a veillé à ce que des professionnels de différents niveaux d'expertise répondent aux questionnaires.

Au total, neuf services de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont participé à l'étude. L'équipe a ainsi pu récolter l'avis de deux types de services : les services d'aide précoce et les lieux de ressources ou de formation concernant la CAA. Six services d'aide précoce ont été rencontrés (des provinces du Brabant wallon, de Liège, de Namur, du Hainaut, du Luxembourg et de Bruxelles). Le centre de ressources CRETH (Centre de ressources et d'évaluation des technologies pour les personnes handicapées), le centre de conseils CyberVal et le centre Comalso (Centre belge de la communication alternative et augmentative) ont également été rencontrés.

Après la complétion des questionnaires et quand l'équipe était en possession des éléments mis en évidence dans ceux-ci, des focus groupes ont été organisés : un pour les professeurs, un pour les logopèdes, un pour les parents, un pour les services. Cela a permis de donner la parole aux partenaires et de mettre en lumière les barrières. Les participants aux focus groups étaient pour certains des participants qui avaient répondu à l'un des six questionnaires.

La deuxième étape du projet est consacrée à l'analyse des données des focus groupes et des questionnaires, selon une approche couplant des données quantitatives et qualitatives, ainsi que l'interprétation en lien avec la littérature.

L'équipe travaille actuellement à l'intégration des données quantitatives et qualitatives issues des différents temps de l'étude dans un rapport détaillé. Il inclura la méthodologie de l'étude, l'analyse des résultats ainsi que les résultats quantitatifs et qualitatifs. Le fil conducteur du rapport est la démarche pour choisir et mettre en place un système de CAA. Ce rapport inclura entre autres les « bonnes questions à se poser » lors de chacune de ces étapes, les « points de vigilance » et les « facilitateurs ».

La troisième étape sera consacrée à la création de deux outils : un outil de sensibilisation pour diminuer les barrières d'opportunités à la participation de l'enfant, et un outil d'information pour poser les balises dans le choix d'un moyen de CAA au moyen d'un arbre décisionnel.

**Fin de ces projets en décembre 2020 (IPSY) et octobre 2021 (Alternative 21).**



## EXPLOITATION DE RESULTATS : COLLOQUE « ENFANCES ET CULTURES » DU 21 FEVRIER 2019

Pour rappel, le Fonds Houtman avait budgété et lancé en 2015 l'appel à projets « La culture comme vecteur d'inclusion et d'émancipation des enfants » (budget total alloué aux 6 projets retenus : 109.382 €).

Ces **6 projets** étaient tous centrés sur la priorité d'ouvrir l'accès à la culture et aux activités culturelles aux enfants et aux familles, et en particulier aux familles en situation précaire, et sur le souhait de leur permettre de grandir en toute dignité. Ils avaient pour objectif de donner les moyens à ces familles et à ces enfants de prendre part aux activités culturelles et artistiques et d'y trouver leur place. **Ces projets ont duré deux ans et se sont terminés fin 2018.**



**Le 21 février 2019, un colloque intitulé « Enfant et cultures – Se mobiliser avec l'école et les parents » s'est déroulé au W:Halll (Centre culturel de Woluwe-St-Pierre). Ce colloque a rassemblé environ 200 personnes autour de la présentation des 6 projets et de temps d'échanges avec le public animés par le journaliste Benoît Feyt. Cela a permis de stimuler au maximum les interactions entre les différents professionnels de terrain présents dans la salle.**

Voici un bref résumé des 6 projets. Pour plus de détails, se référer au rapport annuel 2018 ou aux Cahiers n°25, qui portent sur ce thème (<http://fondshoutman.be/cahiers/>).



« **A la découverte de la culture** », de la **Maison de Quartier d'Helmet (Schaerbeek)**, dont l'objectif était de permettre à un groupe d'enfants de 6 à 12 ans inscrits aux activités de la Maison de Quartier et

à leur famille d'avoir accès à la culture sous différentes formes.

Le projet a abouti à une **exposition au Centre Culturel de Schaerbeek** des nombreuses créations réalisées par les enfants, puis à la bibliothèque Sésame. Pour élargir la diffusion du projet, un dépliant a été réalisé, intitulé « **14 lieux culturels à Bruxelles** ». Il présente une série de lieux culturels bruxellois facilement accessibles en transports en commun et met l'accent sur la gratuité de ceux-ci ou sur leur coût réduit.

<http://extrascolaire-schaerbeek.be/spip.php?article1060>

« **Enfants acteurs et passeurs de culture** », par **ékla**, le centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (**Strépy-Bracquegnies**), se base sur l'opération « Art à l'École » qui consiste à proposer aux classes d'accueillir un artiste en résidence durant une année scolaire.

Artiste et enseignant vivent avec les élèves l'expérience d'un processus de création. En fin de projet, les élèves sont invités à partager le processus vécu lors des rencontres « Art à l'École ». Ce projet-ci était basé sur deux dispositifs : l'opération Art à l'École et un parcours du jeune spectateur.



Deux brochures ont été réalisées, l'une à destination du grand public « Comment / pourquoi accompagner son enfant au théâtre ? », l'autre à destination des professionnels.



Cette dernière est téléchargeable sur le site :

<http://www.eklapourtous.be/doc/publi/enfantsacteurs.pdf>

« **Ma maison ambulante : stage de théâtre pour enfants** », par l'**ASBL Théâtre Océan Nord (Schaerbeek)**, proposait des stages de théâtre gratuits à des enfants primo-arrivants et/ou ne maîtrisant pas le français, enfants dont les familles sont fragilisées socialement et économiquement. Ce projet se fondait sur un partenariat entre deux associations : le Théâtre Océan Nord et la maison d'enfants Les amis d'Aladdin. Quatre stages ont été proposés pendant les vacances scolaires des années 2017 et 2018, touchant une quinzaine d'enfants de 6 à 12 ans. Un des objectifs était de faire découvrir à ces enfants et, par extension, à leur famille, un lieu culturel au sein de leur quartier et de leur permettre de découvrir le théâtre, moyen d'expression et d'émancipation, de développement de la confiance en soi et de cohésion sociale.

L'objectif du projet était également de permettre aux enfants de se réapproprier leur quartier, leur ville et de découvrir différentes structures culturelles. L'utilisation de la vidéo a permis de garder une trace du travail des enfants. Quatre petits films ont été créés et présentés aux familles au Théâtre Océan Nord mais aussi diffusés au Centre Culturel de Schaerbeek en présence des participants, valorisant ainsi le travail créatif et la parole des enfants auprès de personnes extérieures au projet.

<https://www.oceannord.org/2019/ma-maison-ambulante/>



### Le projet « **Philosophes et chercheurs d'art** », de l'**ASBL PhiloCité (Liège)** est

issu d'un partenariat entre le Département de philosophie de l'Université de Liège et une école fondamentale de la région liégeoise en discrimination positive, l'école des Érables. Ce projet a rassemblé parents, enseignants et enfants avec pour objectif principal l'émancipation des enfants en leur donnant des outils de réflexion collective et argumentative, afin que les enfants prennent confiance dans leur parole et leur pensée et les intègrent dans tous les lieux et les dimensions de leur vie présente et future, avec leurs amis, avec leurs parents, à l'école ou ailleurs. Les animateurs ont travaillé les modes d'expression des enfants en articulant ateliers de discussions philosophiques et ateliers artistiques. Le projet s'est achevé par une exposition des créations des enfants. En parallèle au travail avec les enfants, une recherche réflexive était menée, avec une enquête et des interviews des différents acteurs, afin de comprendre les répercussions de la tenue régulière d'ateliers philosophiques et mettre en évidence les conditions d'implémentation de ceux-ci au sein de l'école.



« **La culture est un voyage** » est un projet qui a été mené par le **Centre Culturel de Stavelot et l'AMO Cap Sud**, avec comme partenaires le CPAS de Stavelot - Entre-Familles, l'école des devoirs « Le jardin sauvage » et la bibliothèque. Ce projet participatif proposait de déconstruire l'image « tour d'ivoire » de la culture et de vivre, d'expérimenter la culture dans toutes ses dimensions en emmenant environ 35 enfants et leur famille à la découverte des multiples facettes de leur propre culture, pour ensuite mieux comprendre, mieux accepter et s'intéresser à la culture de l'autre...

L'équipe a proposé aux enfants et à leur famille un petit « tour de Belgique » en quatre villes, quatre régions choisies ensemble. Chaque étape fut précédée d'une phase préparatoire où enfants et familles étaient mobilisés autour d'un projet commun. A l'issue de chaque visite, des ateliers créatifs étaient organisés pour expérimenter le fruit de leurs découvertes et un carnet de voyage est également réalisé. Les visites ont emmené les participants à la découverte de Liège, de Bruges, Bruxelles et Durbuy. Ce projet a mis en évidence l'importance d'un « retournement de sens et de rôles », permettant aux participants de s'engager dans un processus de co-construction, afin qu'ils deviennent partenaires et non plus bénéficiaires.

Le projet s'est achevé par un grand événement, une balade « culturelle et gourmande » dans Stavelot. Une centaine de personnes extérieures aux familles se sont inscrites à cette balade où le public a été invité à partir en voyage en 4 stations et 4 lieux insolites. Un travail titanesque a été réalisé par les familles, devenues à leur tour médiatrices auprès d'un



large public. L'équipe a contribué à aider les parents et les enfants à prendre conscience de leurs compétences et à avoir confiance en ces compétences.



Le projet « **A l'école, devenir acteur de son émancipation culturelle** », par l'**Ecole du Val (Vaux-sous-Chèvremont)**, consiste à intégrer le théâtre tout au long du parcours scolaire des enfants

de la 3e maternelle à la 6e primaire, dans le cadre d'une école fondamentale en encadrement différencié (public socio-économiquement défavorisé). Il s'agit de développer une approche globale visant à intégrer le théâtre comme moyen pédagogique. Après des premières expériences ponctuelles positives, il a été décidé d'étendre le dispositif à toute l'école et d'inclure l'activité théâtrale dans le nouveau projet d'établissement, donnant ainsi une véritable identité « théâtre » à l'école.



Permettre aux enfants d'accéder et de participer à la vie culturelle et artistique est donc devenu un enjeu pour l'école du Val. Associée au Centre Culturel de Chênée, l'équipe a fait appel à 4 compagnies théâtrales pour ce projet, qui se déroule sur 7 années (avec le soutien du Fonds Houtman pour les deux premières années), la compagnie « Ebadidon », Kaléidoscope, les Ateliers de la Colline et le Théâtre du Sursaut.

L'équipe souhaite augmenter la mobilisation des parents en tentant de les impliquer davantage dans les préparatifs autour du spectacle.

L'équipe a pu observer que le travail réalisé lors de l'atelier théâtre a un impact positif sur le développement de l'enfant et une progression de l'intérêt des parents pour le travail réalisé par leurs enfants.

## EXPLOITATION DE RESULTATS : FIN DES PROJETS « REPENSER LES ESPACES DE RECREATION : VERS L'ORGANISATION D'ESPACES DE CITOYENNETE, D'EPANOUISSEMENT ET D'EMPATHIE », ET PREPARATION DU COLLOQUE DE FEVRIER 2020

Un autre thème budgété par le Fonds en 2015 concernait le **réaménagement des espaces de récréation** en vue d'y développer davantage de **citoyenneté**, d'**épanouissement** et d'**empathie**. Un appel à projets arrivé après deux appels à projets ayant porté respectivement sur la lutte contre la discrimination en milieu scolaire (2011 ; projets clôturés et colloque en 2016) et sur le respect du droit scolaire en faveur des jeunes (2014).

**9 projets** ont été soutenus entre fin 2016 et fin 2019 (budget global alloué : 113.805 €).

Un **colloque** « **Les espaces récré sont repensés** » sera aussi consacré à ces 9 projets. Il aura lieu le **4 février 2020 au Palais des Congrès de Liège**. Fin 2019, il est déjà complet (500 personnes) !



**Sur les 9 projets, 2 avaient déjà pris fin pour rappel en décembre 2017 :**

« **Be cool @school** », par l'AMO Le Cercle (Ciney / clôturé) :

L'objectif principal était le suivant : travailler la thématique du harcèlement en milieu scolaire et favoriser un climat plus serein dans les espaces de récréation et, plus globalement, dans les écoles (région de Ciney), en utilisant la méthode « No blame » (Université de Paix).

4 écoles ont bénéficié de l'accompagnement de l'AMO : l'Athénée Royal du Condroz Jules Delot, l'Institut St-Joseph, l'Institut de la Providence et l'école Les Forges.

Dans un premier temps, 4 équipes d'enseignants (1 par école) ont été formées à la méthode. Ensuite, l'AMO a mis en place une série d'animations dans les écoles. Ces animations ont pris des formes variées, en fonction des besoins et des demandes des écoles. Différentes thématiques pouvaient être abordées : harcèlement, cyberharcèlement, rumeur, mécanismes d'étiquetage, importance de l'empathie...

Au total, à retenir :

- 12 classes couvertes et 37 animations en 2016-2017 ;
- 6 classes et 12 animations en 2017-2018 (le projet se poursuivant) ;
- 2 cellules également créées avec des enseignants formés (à l'Athénée Royal Jules Delot - la cellule « Delot'Xy-gène » - et à la Providence - la cellule « M'harcèl ») ;
- Des journées à Mozet (pour St-Joseph et Les Forges) pour créer une dynamique de groupe ;
- Divers autres outils (documents de signalisation des conflits, flyers de présentation des cellules, organisation de conférences à l'attention des parents, etc.).

Les 4 écoles sont aujourd'hui outillées. Elles peuvent poursuivre et transmettre/partager aussi leur expérience. L'AMO reste bien entendu en soutien, en arrière-plan. L'AMO Le Cercle a fêté par ailleurs ses 25 ans en 2018. 25 événements ont été prévus, dont une conférence sur cette thématique.

« **Pas juste des récréations mais des récré-actions ! Pour une cour de récré rêvée pour tous et pour chacun !** », par l'**Ecole communale bilingue de Bois-de-Lessines** et son **Association des Parents** :

L'objectif principal de ce projet était le suivant : créer des espaces dédiés à la récré après de gros travaux de construction et de réhabilitation dans les bâtiments scolaires ; mettre en place de multiples et diversifiées bulles d'oxygène pour les élèves, bulles qui feront rimer plaisir avec grandir, découverte de soi et construction de sa relation avec les autres. Autres objectifs énoncés : diminuer le nombre de conflits, favoriser l'empathie et la coopération hors des espaces classes, aider les enfants à trouver leur place au sein d'un groupe, tenir compte de leur personnalité et les aider à mieux définir leurs envies, besoins et caractéristiques propres (= mieux se connaître) tout en découvrant autrui dans la recherche de points communs (et différences par les interactions = mieux connaître les autres).

Le fil conducteur des réaménagements opérés a été la pédagogie des Octofun (cf. Françoise Roemers-Poumay - voir <https://octofun.org/>). 3 ingrédients principaux :

- Les intelligences multiples pour ouvrir 8 directions stimulant le potentiel de chacun ;
- La gestion mentale pour prendre conscience des gestes mentaux nécessaires aux apprentissages et adopter d'emblée la bonne démarche ;
- La psychologie positive pour identifier ce qui fonctionne bien et viser le bien-être au service du savoir et du savoir-faire.

Et 8 Octofun :

- Alphafun (linguistique – aime les mots) ;
- Mathifun (logico-mathématique – aime les nombres et la logique) ;
- Mélofun (musicale – aime la musique) ;
- 3DFun (spatiale – aime les images) ;
- Bodyfun (kinesthésique – aime bouger, toucher, manipuler) ;
- Vitafun (naturaliste – aime la nature) ;
- Multifun (interpersonnelle – aime être avec les autres) ;
- Funégo (intrapersonnelle – aime être seul).

L'idée est vraiment que chacun puisse trouver sa place dans la cour, que les besoins de chacun puissent être rencontrés.

En 2 ans, de nombreux objectifs ont été atteints, même si l'équipe a dû renoncer à certains, en postposer d'autres... Toutes les bulles ne sont pas ouvertes en même temps, cela dépend aussi de l'enseignant/de la personne responsable de la surveillance de la cour à ce moment. Près de 40 bulles ont été installées (correspondant aux 8 Octofun) et fonctionnent aujourd'hui, surtout pendant les temps de récré.



*Le mille-pattes (Multifun).*

Les chartes ont aussi aidé, charte de vie et chartes pour les espaces de récréation. L'aspect « co-responsabilité » y est très important (les chartes sont signées par toutes – elles ont été pensées ensemble aussi).

Sur le plan de la formation, l'apport de l'Université de Paix (formation « Graines de médiateurs ») a été primordial aussi. Ainsi que les travaux de l'équipe montoise (voir plus bas). Enfin, le projet était aussi très ouvert sur l'extérieur, sur le village ; les partenaires sont nombreux : la commune et l'échevine, les ASBL locales, les clubs sportifs de la région, la campagne « Ose le vert, recrée ta cour » (<http://www.oselevert.be/>), etc.

Le projet « Fonds Houtman » est terminé pour Bois-de-Lessines, mais le projet « Repenser les espaces récré » continue, et a même été intégré au plan de pilotage de l'école jusqu'en 2025.

## **6 autres projets ont pris fin en 2018 :**

### **« Mieux vivre ensemble à l'école », par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège :**

Ce projet avait pour objectif de développer une approche à la fois concrète et réflexive de l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie au sein de la cour de récréation de l'école communale Morchamps, envisagée comme un lieu de vie.

Le projet s'est divisé en différentes phases :

- PHASE 1 : il s'agit de favoriser l'émergence des problèmes. Tous les intervenants de l'école sont concernés et invités à participer au constat de départ : élèves, directeur, enseignants, accueillants extrascolaires, ... Les parents sont consultés hors du temps scolaire, lors des ateliers « Place aux Parents » dédiés au fonctionnement de l'école. Résultat : parole libérée.
- PHASE 2 : propositions, auto-construction des solutions par les différents acteurs : comment mieux vivre ensemble dans la diversité ? Résultat : émergence de solutions partagées sous la forme de 20 propositions.
- PHASE 3 : rendre visibles les solutions partagées, venant de tous les acteurs. Résultat : réalisation et installation de panneaux à destination de la cour de récréation et 15 panneaux de rappel/résumé mis aussi à disposition des intervenants.



*Les enfants et l'équipe du CAL devant les panneaux installés dans l'école communale Morchamps.*

- PHASE 4 : soutenir et pérenniser les résultats par la tenue d'actions/animations. Résultat : création de nombreux outils, animations, modules d'information, de formation + animation de ces modules.
- PHASE 5 : phase « écho » : retour dans les classes sur les phases 2 et 3 afin d'évaluer la situation un an après.

Pour l'équipe, il était aussi important d'articuler le travail réalisé sur le plan local à une diffusion plus large des résultats. C'est pourquoi, en parallèle, une formation a notamment été mise sur pied à l'attention des enseignants, via le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (<https://www.cecp.be/>). Cette formation a démarré en septembre 2018.

Par ailleurs, les panneaux synthétiques utilisés dans l'école Morchamps ont inspiré aussi d'autres écoles. Les outils ont été présentés et partagés à de nombreuses reprises.

Les leçons tirées des difficultés rencontrées / les conclusions du projet sont les suivantes. Toutes tournent autour de l'implication des équipes éducatives ; ces équipes doivent pouvoir se mobiliser, dans la gestion des cours de récréation, autour de 4 points :

- L'importance de créer des espaces de régulation : les règles, revues en profondeur ensemble, doivent être connues de tous et appliquées par tous. A ce niveau, il faut aussi pouvoir considérer le projet comme centré sur l'ensemble des usagers. Toute personne pénétrant la cour est concernée (les enfants, les enseignants, les parents, mais aussi tout autre utilisateur) ...
- La notion d'adulte « exemple » : les adultes sont des exemples pour les enfants et ont un impact sur la dynamique globale de l'école chaque fois qu'ils mettent en œuvre des comportements positifs, et les bonnes pratiques qu'ils exigent des enfants. A contrario, une attitude inadéquate discrédite durablement leur discours aux yeux des enfants.
- L'attention au rapport avec le cadre et la hiérarchie : le projet d'établissement (revu et discuté ensemble aussi) doit être (re)connu, compris et soutenu/porté par tous.
- L'importance de la communication et les exigences professionnelles : la capacité à pouvoir initier le dialogue doit être une exigence, et surtout pour l'équipe éducative. Des formations peuvent être mises en place dans ce sens.

#### « Place aux mots », par l'ASBL Latitude Jeunes du Centre, Charleroi et Soignies :

Ce projet s'est déroulé dans l'École Fondamentale annexée à l'Athénée Royal de La Louvière. L'objectif principal était d'améliorer le climat scolaire et de prévenir le harcèlement.

Le projet se subdivisait en 4 axes :

- La Couleur des émotions en maternelle sur l'implantation de la Rue du Temple (La Louvière) : il s'agissait là d'aider les plus petits à reconnaître les différentes émotions et de leur apprendre à les nommer en favorisant l'expression non-violente. A travers des histoires, de la musique, des jeux de coopération, des ateliers créatifs, des photolangages, des mimes, des mises en situation... les enfants ont réussi à mieux identifier, accepter, nommer et différencier les émotions, chez eux et chez les autres (2 fois par mois).
- Place aux mots dès la 3e primaire sur l'implantation de la Rue de Bouvy (La Louvière) : espace formel de médiation durant les temps de récré (un midi par mois), espace réservé à la parole et à la résolution de conflits. Ici, faire appel à l'intelligence émotionnelle et collective des élèves, aider les enfants à retrouver la maîtrise des relations sociales, savoir être maître de ses émotions, apprendre à gérer les conflits sans violence... Utilisa-

tion de boîtes aux lettres dans lesquelles les enfants peuvent déposer au préalable ce dont ils veulent parler.

- Animation sur la gestion positive des conflits dès la 4e année. L'idée était ici de sensibiliser les plus grands à la gestion positive des conflits et à la gestion des émotions.
- Aménagement de la cour de récréation sur les deux implantations (maternelle et primaire) : en différentes zones : bleue (jouer au ballon en courant), orange (jouer en courant mais sans ballon), verte (jouer sans courir/ zone calme), rouge (médiation).

A l'issue du projet, les changements étaient bel et bien perceptibles : moins de disputes, davantage d'entraide ... Un règlement, une charte, a aussi été élaborée avec les enfants. Des paniers de basket ont été installés, des bancs, un arbre à bisous pour les maternelles, un meilleur aménagement des cours en général... Les temps de midi ont été raccourcis car ils étaient trop longs et engendraient beaucoup de conflits. Aujourd'hui, c'est mieux cadré/structuré. Et l'école poursuivra le projet.



L'arbre à bisous.

#### « Dessine-moi des espaces de récré-action... pour mieux vivre ensemble notre école ! », par le Service de Sciences de la Famille de l'Université de Mons :

Pour rappel, le projet montois soutenu par le Fonds s'intéressait à l'enseignement spécialisé de type 1, 3 et 8. Objectif : diffuser les principes de régulation, stimulation et pacification des espaces de récréation dans une vingtaine d'écoles de l'enseignement spécialisé.

Parmi ces écoles, on constate différents niveaux d'implémentation, dépendant de l'histoire de chaque école. Les 3 facteurs expliquant aussi ces différences sont : la cohérence et la consistance du projet pédagogique de l'école (la gestion de l'espace récré doit être intégrée dans le projet pédagogique), la cohésion de l'équipe éducative et l'aptitude de cette équipe à se mobiliser autour de la direction.

Les différents niveaux d'implémentation sont les suivants :

- Dans 4 écoles (Péruwelz, Comblain-au-Pont, Andrimont, Visé), les changements sont superficiels et n'ont pas modifié les infrastructures scolaires ; vont-ils être maintenus ?
- Dans 5 écoles (Ferrières, Arlon, Bertrix, Neufchâteau, Chimay), il y a des indices tangibles de changement (cours régulées, marquage au sol et équipement sommaire des zones) mais pas d'autres mouvements institutionnels (en dehors des modifications dans les cours).
- Dans 6 écoles (Seraing, Philippeville (2), Anderlecht, Woluwe-St-Pierre, Liège), on retrouve les mêmes indices mais de façon + probante (matériaux durables + aménagement de la cour réfléchi en fonction du projet pédagogique) ; le projet s'étend aussi au-delà de la cour par la mise en place d'espaces de parole régulés et/ou de conseils d'éducation disciplinaire (espaces de citoyenneté et d'apprentissage des principes de la démocratie).
- Dans 5 écoles enfin (Mont-sur-Marchienne, Erquelines, Leuze, Chimay, Verviers), le projet a été mis en place totalement et de manière lisible/accessible. Il a été intégré aux structures institutionnelles et se veut « reproductible » (notion d'écoles « vitrines » pouvant servir de modèles à d'autres et pouvant aussi « tutoriser » la mise en place du projet ailleurs, notamment par l'utilisation de vidéos ou de films – cf. ceux réalisés dans le cadre de l'émission « Une éducation presque parfaite »). Liens : <https://www.telesambre.be/une-education-presque-parfaite-lecole-inclusive-et-sa-cour-de-recreation-0> ET <https://www.telesambre.be/linclusion-fait-aussi-avancer-lenseignement-specialise-0>.



Ces écoles « vitrines » existent donc bien. Pour l'équipe, le souhait est de pouvoir associer cela à des modules de formation généraux (des conférences) et spécifiques. Des modules aussi soutenus par des ouvrages, comme celui paraissant au printemps 2019, regroupant les 9 projets du Fonds : « Aménager la cour de récréation en un espace où il fait bon vivre », aux éditions Van In-De Boeck (<https://www.vanin.be/fr/enseignement-fondamental/pedagogie/outil-pour-enseigner/la-collection/co-education>). A noter : cet ouvrage sera diffusé lors du colloque du Fonds en 2020.



Il faut aussi noter concernant l'enseignement spécialisé qu'il permet la naissance de nouveaux outils, par exemple :

- Les bulles proxémiques ;
- Les post-it émotionnels (cf. acting out plus rapide dans le spécialisé) ;
- Les « crioirs » ;
- Les rangs identitaires.

Cependant, il existe de vraies difficultés :

- La faible implication parentale (et donc peu de pression sur les écoles pour réaliser les adaptations) ;
- La moindre mobilisation de l'enseignement secondaire par rapport à la problématique de la cour de récré (davantage de focus sur le conseil d'éducation disciplinaire) ;
- Le mauvais état des bâtiments scolaires ;
- La difficulté de fédérer les expériences de chacun (chacun croyant en une expérience singulière, l'idée d'un projet-pilote est donc difficile...).



Le banc de réflexion.

### « Cultivons la non-violence », par l'AMO Le Déclic (Mouscron) :

Objectif principal de ce projet : intervenir auprès des élèves de maternelle et de primaire dans le domaine de la violence scolaire, notamment en utilisant les outils de la CNV (communication non violente). Les enseignants sont formés et outillés pour la gestion de conflits (direction-enseignants-élèves), afin que chaque enfant puisse s'épanouir et trouver sa place dans l'espace collectif qu'est l'école, et plus particulièrement dans la cour de récréation. L'AMO travaille aussi pour ce projet en partenariat avec le Planning La Passerelle.

En 2016-2017, l'AMO est intervenue au sein de l'école communale de Luigne ; en 2017-2018 au sein de l'école libre du Tuquet. Cela représente 4 cours de récré.

Le projet a, à chaque fois, suivi les mêmes étapes :

- Présentation du projet à la direction ;
- Recueil des idées des élèves sur leur « cour rêvée » ;
- Collaboration avec l'équipe éducative ;
- Contacts avec les parents ;
- Réalisation ;
- Evaluation.

Le bilan est très positif. En vrac :

- Les enfants jouent ensemble et se mélangent davantage (âge, genre, etc.), ne s'ennuient plus et n'entrent plus en conflit ou nettement moins.
- Ils ne se lassent pas du matériel même si l'idée est de le renouveler à terme.
- Quelques ajustements ont bien entendu été faits (exemple des cerceaux, du coin « J'ai besoin de souffler », du coin « Résolution de conflit », du mercredi sans ballon, affichage d'un règlement dans les cours...).
- La direction et les équipes restent motivées et le contact est maintenu avec l'AMO et le Planning.

Le projet fait aussi des petits, puisqu'une 3e école a demandé l'intervention de l'AMO. Le Planning La Passerelle est quant à lui présent chaque semaine dans les écoles, ce qui permet d'avoir des feedbacks réguliers.



Les boîtes à cris dans la cour de l'école de Luigne.

### « Récré'action – Récré'motion », par l'école libre Saint-Walfroy (Pin-Chiny) :

L'objectif principal de ce projet était le suivant : optimiser l'espace en créant de nouveaux espaces afin que les enfants se retrouvent en situation d'action, de recherche, de créativité, de communication ou de repos. Ceci en leur offrant des structures et des matériaux riches en potentialités sur lesquels ils auront prise et qu'ils utiliseront à leur gré. Autres objectifs : réduire l'agressivité croissante ; répondre aux besoins fondamentaux des enfants. Le projet soutenu concerne 2 implantations, avec chacune une petite centaine d'élèves.

Différentes choses ont été mises en place sur les axes « citoyenneté », « épanouissement » et « sentiments/empathie » : des coins « tri des déchets », « jardinage », des espaces de rencontre et de partage, un projet de « parrains/marraines » des primaires vers les maternelles, des coins réflexion, réconciliation, dessin, lecture, etc. Une roue des sentiments, des banquettes-coffres de jeux, des tables de discussion... L'équipe a aussi participé à différentes journées de formation sur les cours de récré. Les parents ont aussi été très impliqués dans le projet, ainsi que les accueillants extrascolaires.



Jeux autour des émotions, à l'école libre Saint-Walfroy.

Deux espaces ont été créés, deux parties dans la cour : un espace où l'on peut se défouler et un espace « calme ». Il n'y a plus d'espace « ballon » en tant que tel, celui-ci a été intégré au 1er espace (mais plus de ballons « durs »). Des panneaux reprenant les règles définies ensemble, avec les élèves, ont été mis en place aussi.

Des fresques murales ont été réalisées, pour la cour « calme » principalement. Mais les murs des deux cours ont été repeints, et des jeux muraux fabriqués (+ des peintures de jeux au sol). Dans la cour calme et devant les fresques, deux bancs ont été installés : un pour réfléchir et un pour discuter. Un car port a été monté, pour permettre aux enfants de s'abriter du soleil ou de la pluie (dans la cour « défouloir »). Des tables de pique-nique ont été placées, pour jouer, discuter, se poser. Des coffres ont été prévus pour le rangement des jeux. Un hôtel à insectes a été construit, ainsi qu'un espace « jardinage ». Deux cabanes ont été aménagées, la cabane de l'amitié et celle des intouchables.

Une des grandes qualités du projet aussi est qu'il a entièrement été rendu possible grâce à la participation bénévole de l'ensemble des partenaires : enseignants, parents, élèves, anciens élèves... Ce qui a permis d'utiliser le budget

du Fonds pour le matériel. La volonté et la participation des parents est d'ailleurs une constante à mettre en avant dans de nombreux projets. A souligner aussi : l'importance de prendre en compte les auxiliaires de l'enfance/les accueillants extrascolaires.

**« Aménageons et structurons notre cour de Récré-Action pour mieux vivre ensemble ! », par l'IMP René Thône** (Ecole secondaire – Marcinelle) :

Avec le projet montois, 2e projet concernant l'enseignement spécialisé. L'objectif principal de ce projet était l'aménagement de deux cours de récréation imaginées et aménagées de façon collégiale entre élèves et équipe pédagogique (enseignement secondaire spécialisé – type 2 ; formes 1 et 2, d'où l'existence de 2 cours<sup>1</sup>). Il concerne 170 élèves et 4 professeurs investis dans le projet (sur 60-70 professeurs au total).

Grâce au soutien du Fonds, les zones dans les 2 cours ont pu être délimitées et créées :

- Dans la cour des élèves de forme 1 : zones balle, d'expression, ludique, de repos et de réflexion.
- Dans la cour des élèves de forme 2 : zone de sports de ballon, ludique, de course, fitness, de repos, de réflexion, d'expression et zone calme. Des îlots de verdure ont aussi été créés.

Les changements sont ici aussi importants. Et l'équipe est restée soudée du début à la fin du projet malgré les difficultés et les retards.

Les élèves suivants pourront s'investir aussi dans le projet puisqu'il faudra entretenir, repeindre, entretenir le jardin... D'autres projets voient le jour aussi (comme le projet « Ne tournons pas autour du pot ! » sur les toilettes à l'école - <https://netournonspasautourdupot.be/>)...



Une des cours aménagées à l'IMP René Thône.

**Un seul projet se poursuivait encore et se termine en juin 2019 :**

**« Création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences – Expérimentation-évaluation-intégration », par l'ASBL Autour de l'Ecole (Liège).**

Pour rappel, le but de ce projet, qui concernait les écoles communales et centres de jeux de la Ville de Liège, était la création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences (expérimentation-évaluation-intégration). 52 écoles de la Ville ont été interrogées, 30 se sont portées volontaires pour le projet et 9 ont été retenues. Les 9 sont des écoles fondamentales de la Ville de Liège (certaines spécialisées) ou des centres de jeux (les profils peuvent être très différents). L'idée est d'étendre le projet ensuite aux autres écoles, aux autres pouvoirs organisateurs et réseaux, via des fiches techniques, des fiches « outils » (notamment).

A ces 9 écoles, il a été proposé d'expérimenter 4 grands piliers : la structuration spatiale, le travail sur les règles et les sanctions, l'introduction d'espaces de parole régulée et enfin les Conseils de discipline (cf. travaux de l'UMons). L'équipe a cependant renommé les deux derniers items pour mieux refléter ce qui a été fait localement : libérer la parole en travaillant sur l'intelligence collective et gérer les comportements inadéquats et les conflits.

A la différence des autres projets, le projet liégeois s'est concentré spécifiquement sur les auxiliaires d'éducation, ou accueillants extrascolaires, qui sont les acteurs passant in fine le plus de temps dans les cours de récré. Pour l'équipe, une reconnaissance et une revalorisation de cette fonction est nécessaire.

Elle a donc énormément travaillé avec les accueillants, et la remise en contact de ceux-ci avec les autres acteurs scolaires (élèves, enseignants, directions...). Cela a pu se faire notamment grâce aux Conseils de Citoyenneté. Lors de ce moment, un « accompagnateur pédagogique » (autre spécificité du projet) restait dans la cour pour permettre aux auxiliaires de participer aux Conseils. C'est un aspect très positif mais la question de la pérennité de cette pratique se posait. L'importance de cette fonction a été relayée au pouvoir organisateur.

<sup>1</sup> Pour mémoire, l'enseignement spécialisé est organisé en 8 types, correspondant chacun à un handicap ou à une difficulté d'apprentissage particulière. Le type 2 correspond à l'arriération mentale modérée ou sévère. L'enseignement spécialisé secondaire est aussi organisé en 4 formes, de façon à prendre en compte le projet personnel de chaque élève. Forme 1 : enseignement d'adaptation sociale ; vise une formation sociale rendant possible l'insertion en milieu de vie protégé. Forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle ; vise à donner une formation générale, sociale et professionnelle pour rendre possible l'insertion en milieu de vie et/ou de travail protégé.



L'équipe a travaillé également un autre aspect. Dans les écoles de la coordination ATL liégeoise, il existe une formation obligatoire pour les accueillants. Un dossier a été introduit auprès du CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) afin de pouvoir la généraliser. Le module proposé (40 périodes) abordera :

- L'observation et l'analyse de l'espace de récréation.
- L'identification des principales difficultés rencontrées dans les espaces de récréation.
- La conception d'un environnement sain et sûr pour le bien-être des enfants.
- Le développement d'une communication bienveillante avec les enfants, les enseignants et les parents.
- La mise en œuvre de stimulations et/ou d'animations qui permettent l'autonomie et le développement global de l'enfant quel que soit son âge.

Une brochure a aussi été envisagée, composée de fiches-actions (bonnes pratiques identifiées dans les écoles) classées soit par thématique, soit par personne porteuse du projet (direction, enseignant, auxiliaire...).

## PREPARATION DU PRIX HERMAN HOUTMAN 2020 : LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS « ET SI ON ECOUTAIT LES ENFANTS ? » OU LE DROIT A LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES



*« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »*

(Article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, New York, 20 novembre 1989)

En novembre 2019, à l'occasion de ses 30 ans mais aussi des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Fonds Houtman lançait un appel à candidatures pour un Prix sur le thème du **droit à la participation des enfants et des jeunes**. La date limite pour la rentrée des candidatures a été fixée au 31 mars 2020, et le Prix sera remis en décembre 2020

### Le contexte de l'appel

Greta Thunberg, Autumn Peltier, Helena Gualinga, Lamboginny, Tekanang, Penny Tovar, Sarah-Anna Awad, Bertine Lakjohn, Liza Zhytkova, Veer Kumar Mattabadul, Daniel Gbujie, et plus près de nous Adélaïde Charlier, Anuna De Wever, Kyra Gantois ou encore Youna Marette... Des noms médiatisés mais, derrière ces noms, des milliers de jeunes qui s'engagent et se mobilisent. Si la question du climat et des enjeux environnementaux prime et fait souvent la Une, la mobilisation des jeunes ne s'arrête pas là.

Et, malheureusement, les critiques non plus. Quand ils ne sont pas accusés d'être les outils malléables et « idiots » du « capitalisme vert »<sup>2</sup>, quand ils ne font pas l'objet de remarques sexistes<sup>3</sup>, quand ils ne sont pas menacés de mort (!)<sup>4</sup>, les enfants et les jeunes qui s'expriment sont souvent raillés, ridiculisés, renvoyés à un état de doux rêveurs...

Pourquoi semble-t-il tellement plus facile, confortable, permis même encore aujourd'hui de proclamer qu'un enfant ou un jeune qui se mobilise et milite, s'exprime et fait bouger les choses, est forcément instrumentalisé ou manipulé ? Ne peut-on pas dépasser cela ?

Pourquoi ne pas, dès aujourd'hui, et alors que la Convention relative aux droits de l'enfant fête aussi ses 30 ans, débattre davantage avec les enfants/les jeunes des questions qu'ils soulèvent, agir avec eux ? Souvent, la pertinence de leurs propositions nous étonnera.

Pourquoi ce droit à la participation des enfants et des jeunes reste-t-il aujourd'hui le droit le plus mal compris et le plus difficile à mettre en œuvre ?

### Un bref historique du droit à la participation

Pour rappel, les premiers textes dédiés aux droits de l'enfant<sup>5</sup> se concentraient surtout sur des questions de protection. La notion de participation n'apparaît qu'en 1989 dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dans les 4 droits et principes fondamentaux<sup>6</sup>, dans les « 3P »<sup>7</sup> et dans l'article 12 de la Convention...

2 <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2019/03/18/31003-20190318ARTFIG00121-laurent-alexandre-greta-thunberg-est-instrumentalisee-par-des-militants-extremistes.php>.

3 <https://www.rtl.fr/culture/medias-people/greta-thunberg-bernard-pivot-assume-son-tweet-7798367509>

4 <https://www.lesoir.be/242373/article/2019-08-16/anuna-de-wever-menacee-de-mort-au-pukkelpop-apres-une-action-en-faveur-du-climat>

5 Déclarations de 1924 et 1959.

6 Avec le droit à la non-discrimination, le droit à la vie, à la survie et au développement, et le droit à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Pour le texte complet de la Convention : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.

7 Protection (nécessaire, à apporter à l'enfant) – Prestations (auxquelles il a droit pour se développer (soins, éducation, etc.) – Participation enfin.

La protection reste bien sûr au cœur du texte, mais la CIDE n'élude pas la question de la participation. L'enfant est un individu à part entière, et non plus seulement un être fragile à protéger. En Belgique, ce droit a été traduit dans l'article 22 bis de la Constitution.

Il existe aujourd'hui un large consensus concernant les principes de base à respecter pour que la participation des enfants soit prise en considération de façon adéquate. Ces principes ont été décrits par Gerison Lansdown<sup>8</sup>. Ils sont détaillés ci-après, dans le règlement.

Comment s'assurer que ces principes puissent être respectés ? Comment donner aux enfants et aux jeunes une place réelle aujourd'hui, malgré les tensions qui peuvent subsister pour certain-e-s entre les aspects de protection et de participation ? Comment écouter vraiment les jeunes – de façon éthique et durable, mais, au-delà, comment aussi prendre en compte leur voix, leur opinion, leur action ? Comment les laisser être les moteurs de changement(s) qu'ils peuvent réellement être ?

Le Fonds Houtman (ONE) a souhaité, par ce Prix et pour cet anniversaire, soutenir cette réflexion.

Le Prix (de 40.000 €) récompensera une action ou une recherche-action majeure et originale, déjà réalisée et consacrée à la question de la participation des enfants et/ou des jeunes sur divers sujets qui les concernent, directement ou non.

L'action ou la recherche-action récompensée ne devra ainsi pas forcément se limiter à la question emblématique du climat ; elle pourra aussi porter sur d'autres domaines. Quelques exemples ou pistes, non exhaustives :

- Société, citoyenneté
- Education, pédagogie(s)
- Environnement, climat
- Environnement digital, technologies
- Place des enfants et participation dans les décisions publiques, au niveau local/communal, mais aussi plus largement
- Place dans les espaces qui leur sont dédiés mais aussi plus largement dans les espaces publics
- Mobilité autour des écoles mais aussi dans la ville en général
- Individualité VS Collectivité dans les questions de participation
- Genre et participation
- Mixité, diversité culturelle et participation
- Engagement, militantisme
- Questions de santé (au sens global)
- ...

Le montant du Prix devra être entièrement dédié à la poursuite de l'action ou de la recherche-action récompensée.

A suivre en 2020 !

<sup>8</sup> G. Lansdown a été la directrice fondatrice de la Children's Rights Alliance for England. Elle reste une grande spécialiste internationale des droits de l'enfant. Consultante pour le Centre de Recherche Innocenti de l'UNICEF, en Italie. Voir aussi LANSDOWN, Gerison. Promouvoir la participation des enfants au processus décisionnel démocratique. Innocenti Insight. UNICEF, Centre de Recherche Innocenti. Florence. 2001. Site Innocenti : <https://www.unicef-irc.org/>.

## REFONTE DU SITE WEB DU FONDS ET PAGE FACEBOOK

10.000 € sont aussi budgétés en 2020 pour recréer le site web du Fonds ([www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be)), et ce afin qu'il permette encore une meilleure diffusion des travaux soutenus. Le nouveau site devrait être disponible en décembre 2020.

En novembre 2019, le Fonds crée enfin sa page Facebook. A voir ici : <https://www.facebook.com/fondshoutman>.

# LES ACTIONS ET RECHERCHES- ACTIONS BUDGETEES AUPARAVANT QUI DEMARRENT, SE POURSUIVENT OU SE CLOTURENT EN 2019

## « VIVRE ENFANT DANS LA MIGRATION »

Au total, le Fonds a budgété 100.000 € pour ce thème (40.000 en 2017 et 60.000 en 2018). L'appel lancé en novembre 2018 se concentrait sur 2 axes. Le souhait est toujours d'aboutir à des **outils concrets, réutilisables et/ou transférables** vers un maximum d'acteurs de terrain et d'enfants concernés.

- **Axe 1** : axe dédié **aux intervenants de terrain** et centré sur la **santé des enfants migrants**, au sens global mais en particulier leur **santé mentale (axe « sensibilisation/formation des acteurs de terrain »)** : comment sensibiliser/former les intervenants afin de leur permettre de mieux accompagner les enfants après un (souvent) long parcours d'exil ? Comment les sensibiliser au mieux, quel que soit le secteur d'activité (thérapeutique, scolaire ou extrascolaire...), à ce parcours et à ses conséquences ? Comment, en tant qu'intervenant, travailler à recréer la confiance en l'autre pour ces enfants, recréer le lien, permettre la relation ?
- **Axe 2** : axe orienté directement vers les **enfants** et centré sur leur **droit aux loisirs et au jeu (le retour au jeu)** : comment le jeu/les loisirs peuvent-ils soutenir l'enfant, lui permettre de reconquérir son droit à rêver, son droit à l'imaginaire (souvent bloqué lors de l'exil), lui permettre de participer aussi, de (re)devenir acteur de sa vie mais aussi de la vie autour de lui, en créant et en jouant ? Comment le jeu/les loisirs peuvent-ils être, concrètement, des outils de reconstruction et des tuteurs de résilience pour ces enfants ? Comment l'école et les loisirs (la pratique d'un sport, les activités culturelles et créatives) peuvent-ils également devenir un formidable moteur d'intégration/de participation à la société d'accueil ?

Au 15 février 2019, 40 candidatures étaient parvenues au Fonds. Parmi ces 40 dossiers, **7 ont été retenus** :

- **« Les Hirondelles font le printemps... Promouvoir une résilience psycho-sociale et accompagner les deuils de l'exil par les liens créés autour de pratiques sportives et ludiques. »** ; Centre MENA Les Hirondelles du CPAS d'Assesse & IRFAM ;

*\* Par ce projet, l'équipe souhaite renforcer la prévention psycho-socio-corporelle pour les jeunes du centre et en étayer surtout la pertinence par une observation des bénéficiaires de l'activité sportive et ludique sur le développement psycho-social des jeunes. Trois objectifs sont poursuivis : créer un protocole d'observation des bénéficiaires engendrés par la pratique régulière d'un sport ; augmenter la capacité des intervenants à proposer une activité sportive (affiliations, assurances et équipements) ; renforcer la dimension ludique dans la vie quotidienne. Le résultat final consistera idéalement en un argumentaire étayé par l'observation des effets attendus sur la résilience psycho-sociale des jeunes.*

- **« Welcome chez vous »** ; ASBL ABC Cinéma ;

*\* Quelques mots sur le projet... Dans le cadre de ce travail, et en collaboration avec certains acteurs socioculturels implantés sur la commune de Herstal (mais aussi avec les écoles), l'ASBL ABC Cinéma propose de réaliser un film avec des jeunes issus de la vague de migration récente sur les thématiques de l'espoir et du bonheur.*

- **« S'épanouir à travers nos cent langages »** ; ASBL ékla ;

*\* Ce projet va proposer à un groupe d'enfants et de jeunes du centre Fedasil de Morlanwelz (enfants en famille + MENA) un parcours artistique et culturel qui associe la découverte de spectacles et de lieux culturels, la participation à un atelier de création artistique et l'échange autour des expériences vécues. L'outil principal sera la danse.*

- **« La caravane des rêves. Parce que le rire est vital ! »** ; ASBL Clowns Sans Frontières Belgique ;

*\* Le projet « La caravane des rêves » veut rassembler des jeunes de différents milieux (des jeunes en situation précaire, des jeunes résidant en maisons d'accueil, des réfugiés et primo-arrivants et de jeunes Belges, peu importe leurs origines). Les rencontres prennent la forme de stages lors desquels tous les jeunes peuvent découvrir des techniques d'expression comme le théâtre d'ombre, le cirque et les arts urbains, au travers une pédagogie active. Chaque semaine de stage se clôture par la création d'un spectacle final auquel sont conviés parents, familles et amis. L'équipe a organisé 8 caravanes des rêves à Bruxelles en 2017-2018. Vu le succès, elle a voulu étendre le projet au reste du pays. Les stages à Bruxelles se poursuivront en partenariat avec la COCOF mais le subside du Fonds permettra d'initier 3 stages en plus en Wallonie (à Rendeux, Natoye et Belgrade).*

– « **Traces, reflets de réfugiés mineurs** » ; **Maison de la Création-Centre Culturel Bruxelles-Nord** ;

\* Ce projet veut permettre à de jeunes migrants (MENA entre 12 et 17 ans) résidant au centre d'accueil de Neder-Over-Heembeek de participer à des ateliers d'expression artistique. L'équipe souhaite leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences artistiques, telles que la photographie ou l'écriture, afin d'encourager une revalorisation personnelle. La méthodologie des ateliers se base sur une expérience réflexive où les jeunes prendront une place active. Le projet veut aussi rendre à ces jeunes un accès à leur imaginaire, à leur innocence et au ludique, malgré le poids de leur vécu. Un autre objectif vise, via une exposition photo en fin de projet, la sensibilisation du public aux enjeux migratoires. Et, in fine, il s'agira, via la réalisation d'un livre, de sensibiliser et d'encourager les professionnels de l'accueil, mais également des secteurs culturel et artistique, à développer l'accès au jeu et aux loisirs pour les enfants migrants qu'ils accueillent au sein de leurs propres structures.

– « **La marionnette liégeoise, outil social et culturel** » ; **Karim Aït-Gacem/Musée de la vie wallonne** ;

\* L'idée de ce projet est d'utiliser la marionnette comme outil social, pouvant jouer un rôle dans l'intégration des personnes issues de l'immigration plus ou moins récente et dans le rapprochement des publics. Les enfants (quartier Saint-Léonard, le « quartier aux 100 nationalités », et Ecole Vieille-Montagne (école « Freinet »)) vont travailler ensemble à la création d'un spectacle. Le personnage de Nasreddin Hodja sera notamment utilisé.

– « **Exprime-art** » ; **Plate-forme Mineurs en exil/SDJ** ;

\* Ce projet réunit des membres du SDJ et de la Plate-forme, et l'art-thérapeute Valérie Provost. Il s'agira de réaliser une broderie collective grand format (sur laquelle serait pré-dessiné un planisphère), avec les enfants de différents centres d'accueil. Cette grande toile sera transportée de centre en centre. Sur ce planisphère, il sera proposé aux enfants de broder leur parcours migratoire par des lignes, des mots, la mer, leur pays, ce qu'ils souhaitent.

**Ces 7 projets ont démarré au printemps ou à l'automne 2019 et se poursuivent pour la plupart jusqu'en 2021.**

## **FIN DE VIE, DEBUT DE VIE ET GRANDE PREMATURITE : ENJEUX ETHIQUES DANS LES SERVICES DE SOINS NEONATALS INTENSIFS**

Ce thème a été budgété sur 2012, 2013, 2014 et 2017 (budget global alloué : 215.000 € - le budget 2017 de 15.000 € étant dédié à un appel à experts).

La **première partie** de cette importante **recherche coopérative** impliquant les **11 services francophones de soins néonataux intensifs (NIC/Neonatal Intensive Care)** a porté sur la réalisation (sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des néonatalogues exerçant dans ces services) d'un **état des lieux des pratiques** dans ces 11 services. Ce volet a été mis en œuvre par une équipe de l'UCL pilotée par Isabelle Aujoulat, de l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS).

Le questionnaire adressé aux néonatalogues comportait 4 sections :

- a) Les décisions et pratiques de soins en période anténatale ;
- b) Les décisions et pratiques de soins en période périnatale ;
- c) Les décisions et pratiques de soins en période postnatale ;
- d) Et enfin une partie sur les opinions et expériences personnelles concernant les aspects éthiques et juridiques des décisions et pratiques de soins en néonatalogie intensive.

A l'issue de la collecte de données, clôturée en octobre 2014, **58 réponses complètes** avaient été reçues (sur 65 néonatalogues au total dans les 11 NIC). Cela correspond à un **taux de participation de 89 %**.

Le rapport final de ce 1er volet a été présenté en décembre 2014 au Comité de Gestion du Fonds Houtman. Les conclusions principales étaient les suivantes :

- Homogénéité d'un grand nombre de réponses – signe d'un accord global sur les grandes lignes de conduite et sur l'âge gestationnel de prise en charge au stade actuel des connaissances.
- Les différences retrouvées sont indépendantes de l'appartenance à un centre ; et les différences individuelles sont le signe surtout de l'incertitude inhérente à la complexité et à la diversité des situations rencontrées.
- Place des parents : toujours considérés et impliqués dans la décision, dans toute la mesure du possible ; ils ne doivent jamais porter la responsabilité de la décision prise.
- Si protocoles il y a à l'avenir, ils devraient fournir un cadre sans pousser toutefois à une conduite unique ; les décisions doivent pouvoir être adaptées à chaque situation.

Dès 2015, de nombreuses présentations de ces résultats ont lieu, et des publications sont entreprises, dont une dans la revue anglaise **BMC Pediatrics**, sous le titre « *End-of-life decisions and practices for very preterm infants in the Wallonia-Brussels Federation* ».

Dès 2016 et en 2017 également, le **second volet** de la recherche est préparé. Divers experts extérieurs sont consultés (pédiatrie, néonatalogie, gynécologie, mais aussi et surtout philosophie, éthique, droit médical et biomédical). Un pas décisif est fait dès janvier 2017 par le biais de la rencontre avec Virginie Pirard, Philosophe, Juriste et Ethicienne, Responsable de la Cellule Ethique de l'Institut Pasteur, également Membre du Comité consultatif de bioéthique de Belgique. Virginie Pirard permet au Fonds de mieux définir encore l'orientation de ce second volet et ses finalités.

Le deuxième volet aura pour objectif d'explorer les processus délibératifs au sein des services NIC francophones. Il consistera en une **étude par observation et participation d'au moins deux services NIC**, parmi les 11 services situés

en Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre la nécessité de l'implication intensive du (des) chercheur(s) au sein de ces services pour la collecte des données ; son (leur) analyse, qui suivra dans les grandes lignes les règles de la *Grounded theory*, sera supportée par un dispositif interprétatif mobilisant notamment le corpus théorique et conceptuel de la philosophie du soin (*ethics of care*).

L'appel à candidatures était lancé en mai 2018. En novembre 2018, une équipe issue de l'**Institut de recherche santé et société (IRSS) de l'UCLouvain** est sélectionnée et entame son travail, avec in fine **6 services participants**. Cette recherche est en cours jusqu'en décembre 2020. Budget global de la convention : 141.187 €.

## PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT : POURQUOI J'AI FAIM ?

En 2016, le Fonds Houtman budgète à hauteur de 50.000 € un appel à projets sur le thème « Prévention précoce de l'obésité de l'enfant ». Celui-ci est lancé en avril 2017 et, au 15 octobre 6 candidatures sont parvenues au Fonds.

C'est le projet « **Pourquoi j'ai faim ?** » de l'ASBL Aktina, qui a été retenu. Le travail démarre en mars 2018 avec pour objectif de développer un nouveau modèle de prévention précoce de l'obésité chez l'enfant par des actions centrées sur la future mère pendant la période prénatale. Pour ce faire, Pascale Marcoux et son équipe vont sensibiliser les femmes enceintes et leur entourage aux modes de consommation actuels et au marketing de masse, et tenter de les réconcilier avec l'acte de manger, en mettant l'accent sur la convivialité et la transmission culturelle. Le moment de la grossesse étant propice aux changements, l'équipe d'Aktina souhaite aider les familles à retrouver des repères et un retour aux vraies sensations. Il s'agit d'un projet novateur qui « *à travers la pleine conscience, l'écoute du corps, les sensations, les émotions et les valeurs, permettra à chaque participant d'être capable de se réguler dans un environnement « hostile* » ».



La population de l'étude est composée des femmes enceintes suivies en consultation dans les services de consultations prénatales de l'hôpital de Jolimont-Nivelles-Tubize et de l'hôpital de Gosselies de septembre 2018 à septembre 2019. Les lieux ont été choisis parmi des régions où la population est la plus précarisée selon les données de la Banque de Données Médico-Sociales.

Les femmes enceintes complètent un auto-questionnaire qui permet de mettre en évidence d'éventuels troubles alimentaires. Ensuite, celles qui le souhaitent peuvent s'inscrire aux modules proposés par Mme Marcoux. Il s'agit de 4 modules :

**Module 1 :** sortir de la restriction, découvrir les sensations de la régulation

**Module 2 :** externalité (se mettre en attention plutôt que de faire attention !)

**Module 3 :** émotivité (apprendre à ressentir les émotions et le pouvoir des aliments pour diminuer les tensions)

**Module 4 :** alimentation durable et accessible (dévouer les pièges du marketing à travers l'écoute de son corps).

Un peu plus de 600 futures mamans ont rempli le questionnaire de screening du EAT (Eating behaviour test), plus de 100 participantes ont complété le DEBQ et 36 femmes enceintes ont suivi tous les modules.

Un premier rapport intermédiaire a été rédigé par l'équipe et l'analyse des résultats de la recherche-action est en cours.

Le site internet [www.mangeursheureux.be](http://www.mangeursheureux.be) est également accessible. Ce projet se poursuit jusqu'en mars 2021.

## EXPLOITATION DE RESULTATS : DIFFUSION DU REFERENTIEL « VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE – LES ENFANTS EN SOUFFRANCE »

Le référentiel « **Violences au sein du couple – Les enfants en souffrance. Comment détecter ? Comment accompagner ? Comment orienter ?** » paraissait en 2017, à la suite des importantes recherches menées sur le thème « L'impact des violences conjugales sur l'enfant de moins de 4 ans et dès la période anténatale ».

Pour rappel, ce référentiel se présente en **2 tomes** : des **repères théoriques et cliniques** et des **outils d'aide à la pratique**. Il se base sur la méthodologie suivante :

- Une revue systématique de la littérature relative aux impacts des violences conjugales sur la santé des personnes concernées et aux interventions efficaces en la matière ;
- L'analyse de focus groupes multidisciplinaires de praticiens impliqués dans l'étude clinique ou accompagnant les familles sur le long terme ;
- L'appui d'une équipe externe chargée de communication en promotion de la santé.

L'objectif principal du référentiel est de **soutenir les professionnels de santé** dans la détection précoce et l'accompagnement des familles concernées. Le référentiel a fait l'objet d'une diffusion élargie dès la fin 2017 (et notamment lors du colloque du 24 octobre 2017, « Optimiser l'accompagnement de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelle »).

Il continue à être diffusé aujourd'hui, notamment par le biais de **modules de sensibilisation dans les maternités et services de pédiatrie belges francophones**, budgétés en 2018 à hauteur de 5.500 €. Anne-Marie Offermans, Sociologue, Formatrice en milieu hospitalier, Maître d'enseignement au Département de Médecine Générale de l'ULB, a été chargée par le Fonds de mener ce projet à bien.

En 2019, 8 modules ont été organisés ; ils ont concerné entre 150 et 200 professionnels des sites d'EpiCURA (Mons-Borinage/Ath), du CHU de Charleroi mais aussi du Grand Hôpital de Charleroi, des hôpitaux Iris Sud, du CHR de La Citadelle, du CHR de Huy, du CHR d'Auvélais, du CHU Saint-Pierre, du CHU Brugmann et des hôpitaux du CHIREC.

Les modules se poursuivront en 2020.

Lors du **congrès 2019 de l'AMUB** (Association des médecins anciens étudiants de l'ULB), 435 médecins ont aussi assisté à la séance consacrée à la thématique.

Mme Offermans interviendra par ailleurs également, et le référentiel sera utilisé, dans la **campagne** actuellement en voie de préparation au sein de l'ONE sur le même sujet.

## **EXPLOITATION DE RESULTATS : PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE SEXUELLE : SITE INTERNET [WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE](http://WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE)**

Pour rappel, le Fonds Houtman soutient, d'abord entre 2008 et 2011, une première recherche ayant pour objectif la réalisation d'un **état des lieux des différentes voies d'accès aux structures de soin pour les enfants victimes de maltraitance sexuelle en Belgique francophone**. Cette recherche, menée par une équipe interuniversitaire UCL (Cliniques Saint-Luc), ULB (CHU Saint-Pierre) et ULg (CHR La Citadelle), se clôture fin 2011, et le rapport final est remis au Fonds en janvier 2012.

### **Sont interrogés lors de cet état des lieux :**

- 1.999 médecins, parmi lesquels 1.668 généralistes, 134 pédiatres et 197 gynécologues ;
- 34 hôpitaux ;
- 14 équipes SOS Enfants.

Les résultats de ce premier travail important sont présentés dans les **Cahiers n°13 du Fonds** (voir <http://fondshoutman.be/cahiers>).

À la suite des constats issus de ce premier volet, le Fonds Houtman décide de budgéter 75.000 € complémentaires afin de travailler à l'**élaboration d'un protocole commun pour l'accueil et la prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle**. Une nouvelle recherche est lancée début 2014 (avec la chercheuse criminologue A. Dachy), visant précisément la mise en place de ce protocole commun.

**5 grands centres hospitaliers et 5 équipes SOS enfants ou services équivalents**, définis lors de la première recherche comme les plus importants au niveau du nombre de cas pris en charge, se portent **volontaires pour participer à la 2e recherche** :

- Les Cliniques universitaires Saint-Luc et l'équipe SOS Enfants-Famille UCL ;
- Le CHU Saint-Pierre et l'équipe SOS Enfants ULB ;
- La Clinique Notre-Dame de Grâce de Gosselies et l'APEP de Charleroi
- La Clinique de l'Espérance et l'équipe SOS Familles de Montegnée ;
- Le CHR de La Citadelle, la Cellule Maltraitance et l'équipe SOS Enfants de Liège.

Ces **5 binômes hôpitaux/équipes SOS** sont analysés, et des intervenants du **SAJ, du Parquet et des médecins légistes** sont également rencontrés en raison de leur implication dans le travail de prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle. Il s'agit ensuite de rassembler l'ensemble des informations, et de tenter de définir des « trajectoires de prise en charge » en fonction du lieu d'arrivée de l'enfant. Un retour des données observées est réalisé ensuite auprès des acteurs. Les résultats de cette partie ont été détaillés dans le **rapport 2014 du Fonds** et dans les **Cahiers n°22 du Fonds** (<http://fondshoutman.be/cahiers>).

En novembre 2015, des **recommandations** sont rédigées sur base des conclusions de la recherche menée par Mme Dachy. Ces recommandations sont de deux ordres : une série de **recommandations pratico-pratiques**, élaborées sur base des différentes trajectoires de soins possibles et qui feront l'objet du site web, et des **recommandations plus générales**.

Les **recommandations pratiques** regroupent un ensemble de « bonnes pratiques » destinées à une meilleure cohérence dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. La diversité des « portes d'entrée » pour ces enfants entraîne de multiples trajectoires de soins possibles. L'objectif de ces recommandations est de proposer une trajectoire de soins « idéale », tout en tenant compte des réalités locales et des contraintes des différents services. L'accent est mis sur les aspects médicaux, psycho-sociaux et protectionnels de cette prise en charge, dans le meilleur intérêt de l'enfant.



Pour rendre ces informations facilement accessibles aux professionnels de terrain, principalement aux médecins hospitaliers et en ambulatoire, le Fonds Houtman décide, en collaboration avec le service SOS Enfants de l'ONE, de créer un **site internet**. Il s'agit d'un outil pratique destiné aux professionnels de terrain confrontés à des situations de maltraitance sexuelle chez l'enfant, afin qu'ils trouvent rapidement une information claire sur la meilleure prise en charge possible, ainsi que des informations de nature juridique et les coordonnées des services les mieux outillés.

Le site [www.maltraiancesexuelleinfantile.be](http://www.maltraiancesexuelleinfantile.be) est en ligne depuis 2017.

En 2019, la moyenne mensuelle des utilisateurs du site est de 236 utilisateurs, avec un pic en novembre 2019 de 353 utilisateurs.

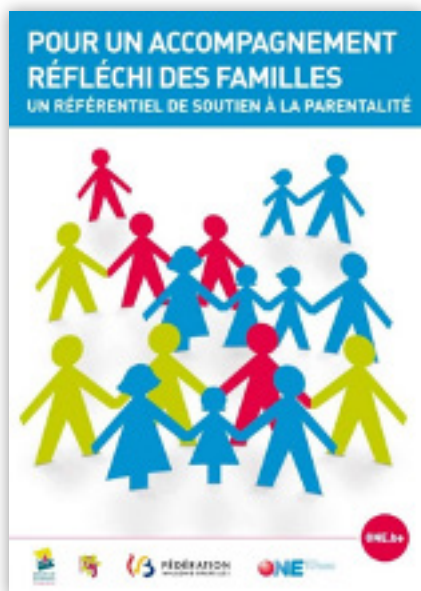
Les **recommandations globales** concernent quant à elles les différentes voies possibles de développement ultérieur. Elles comprennent le renforcement des conventions de collaboration entre les services hospitaliers et les services SOS Enfants, la création d'une fonction de « conseiller maltraitance » et la création de centres d'expertise. Depuis 2017, un projet pilote fédéral soutenu par la Secrétaire d'Etat à l'Egalité des genres et à l'Egalité des chances a abouti à la création de centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS).

Outre les Cahiers 22, l'ensemble de ce travail a également été évoqué lors du colloque « L'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelles », organisé par le Fonds en octobre 2017 (voir rapport 2017). Budget alloué à l'exploitation des résultats : 40.000 € (budget 2016).

## SOUTIEN A LA PARENTALITE : COLLABORATION AVEC L'ONE POUR L'ELABORATION ET LA DIFFUSION D'UN REFERENTIEL + SUITES

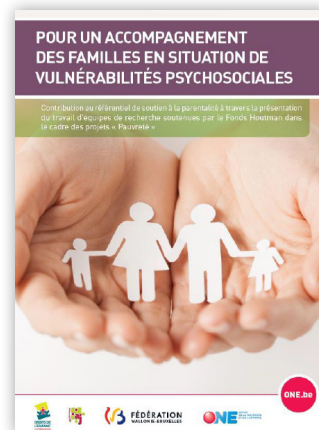
Le Fonds Houtman avait budgété pour ce thème 140.000 €, en 2007 déjà.

Le travail de base, d'élaboration du **référentiel**, réalisé par l'ONE en partenariat avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et le Délégué général aux droits de l'enfant, est aujourd'hui terminé. Le document « **Pour un accompagnement réfléchi des familles – Un référentiel de soutien à la parentalité** » est disponible depuis plusieurs années.



Sa diffusion/son implémentation se poursuit dans les différents secteurs concernés. Pour certains secteurs, une évaluation de cette implémentation a déjà été réalisée.

La rédaction de **documents « satellites »** autour du référentiel est toujours en cours. Le **satellite « Le soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil »** est aujourd'hui disponible, ainsi que la contribution « **Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales** ». Celle-ci se base sur différents projets soutenus par le Fonds dans le cadre de la thématique « Lutte contre la pauvreté ». Quatre capsules vidéo ont également été réalisées afin de faire découvrir ce document aux professionnels.



L'ensemble des publications relatives à cette thématique se trouvent en ligne sur cette page : <https://www.one.be/professionnel/soutien-a-la-parentalite/?L=0> ; elles seront aussi disponibles dès janvier 2021 sur le site [www.parentalite.be](http://www.parentalite.be), un site dédié au soutien à la parentalité à destination des professionnels.

L'accord de collaboration signé avec le Fonds Houtman (qui s'étend jusqu'en décembre 2022) prévoit aussi un **projet innovant** autour de la place et de l'implication des (futurs) papas.

Dans un premier temps, une recherche est prévue, démarrant en octobre 2019.

Elle aura les objectifs généraux suivants :

- Proposer des recommandations sur la manière d'envisager le soutien à la paternité et des critères à observer lors de la mise en place de dispositifs à destination des (futurs) papas dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance ;
- Proposer un aperçu de la place et de l'offre octroyées aux pères par les maternités et les communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que par l'ONE.

Et plus spécifiquement :

- Repérer et faire un état des lieux des dispositifs à destination des (futurs) papas proposés en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Mettre en lumière les dispositifs mis en place à l'étranger ;
- Dégager les freins et les leviers à la mise en œuvre concrète de ces dispositifs (proposés en Belgique et à l'étranger) ;
- Recouper les informations afin d'en dégager des critères à observer lors de la mise en place de nouveaux dispositifs.

Question de recherche : quelle est la place octroyée aux (futurs) pères et quels sont les dispositifs qui leur sont spécifiquement dédiés dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Méthodologie :

1. Revue de la littérature portant sur :
  - La paternité et l'engagement paternel du point de vue des sciences sociales et psychologiques ;
  - Les projets à destination des pères, plus particulièrement les leviers et freins de ces projets ;
  - Les initiatives inspirantes à l'étranger.
2. Collecte de données en FWB (offres proposées par les maternités et les communes, et par l'ONE), sur base des sites Internet d'une part, et sur base de contacts avec différents professionnels d'autre part.

À la suite de cette recherche, un appel à projets pour la mise en place de dispositifs à l'attention des (futurs) papas est prévu (2020).

Pour plus de renseignements : [Secretariat.DRD@one.be](mailto:Secretariat.DRD@one.be).

## LES AIDES PONCTUELLES ACCORDEES EN 2019

---

En 2019, le Fonds renouvelle son action pour l'achat de cadeaux de fin d'année (jouets, livres, etc.) ou l'organisation d'activités culturelles ou ludiques en faveur d'enfants en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles, en ciblant particulièrement (mais non exclusivement) les familles avec enfants mineurs en séjour précaire et/ou irrégulier et les mineurs étrangers non accompagnés.

Le Fonds Houtman soutient en 2019 **16 institutions** pour un montant total de **9.170 €**. **1045 enfants** sont touchés.

Les institutions soutenues sont les suivantes : le Centre Croix-Rouge « L'Amblève » (Aywaille), le Centre Croix-Rouge « Visage du Monde » (Arlon), le Centre Croix-Rouge « La Trientale » (Banneux), le Centre Croix-Rouge « Le Relais du Monde » (Natoye), le Centre Henri Dunant (Hotton), le Centre d'accueil « Couleurs du monde » (Rendeux), le Centre Croix-Rouge ADA d'Uccle, le Centre Croix-Rouge ADA de Jette, le Centre Croix-Rouge « Bocq » (Yvoir), le Centre Croix-Rouge « Pierre Bleue » (Yvoir), le Centre Croix-Rouge « L'envol » (Bierset), le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, l'ASBL La Sauvegarde Familiale (Saint-Nicolas), l'ASBL Sans Logis (Liège), Cap Migrants (Liège) et Le Moulin de Vincent (Hornu).

*Au Centre « le Relais du Monde » à Natoye, le Fonds a financé l'achat d'un petit théâtre Kamishibai et le goûter pour la grande fête organisée avec les enfants du centre Croix-Rouge et les enfants du village. Une belle façon se rassembler autour d'une activité culturelle lors des fêtes de fin d'année.*



# LES CAHIERS DU FONDS HOUTMAN EN 2019

Un seul numéro des **Cahiers du Fonds Houtman** paraît en 2019 : le 26, consacré à la thématique « **100 ans de l'ONE – 30 ans du Fonds** ». Exceptionnellement, ce numéro connaît aussi une **édition néerlandophone**, étant donné l'événement commun organisé à Brussels Expo, en présence notamment de Kind en Gezin (et du Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft, Fachbereich Familie und Soziales et de Kaleido Ostbelgien).

Le 25 est redistribué néanmoins en février 2019 lors du colloque « **Enfances et cultures** ». Voir aussi : <http://fondshoutman.be/cahiers/>.



# CONTACTS

---



## **POUR CONTACTER LE FONDS HOUTMAN :**

---

Adresse courrier :  
Chaussée de Charleroi 95  
1060 Bruxelles

Téléphone : 02/543.11.71

Mail général : [info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be)

Sites Internet : [www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be) et [www.fondshoutman.be/cahiers](http://www.fondshoutman.be/cahiers)

Page Facebook (nouveau !) : <https://www.facebook.com/fondshoutman>

## **ET POUR NOUS JOINDRE INDIVIDUELLEMENT :**

---

Docteur Marie-Christine Mauroy, Administratrice Générale : 02/543.11.73 ou [mcmauroy@fondshoutman.be](mailto:mcmauroy@fondshoutman.be)

Christelle Bornauw, Attachée à la Communication : 02/543.11.76 ou [cbornauw@fondshoutman.be](mailto:cbornauw@fondshoutman.be)

Emmanuelle Vermylen, Attachée à la Communication : 02/543.11.72 ou [evermylen@fondshoutman.be](mailto:evermylen@fondshoutman.be)

Micheline Tistaert, Première Assistante : 02/543.11.71 ou [mtistaert@fondshoutman.be](mailto:mtistaert@fondshoutman.be)



